

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 26 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 26 avril 2014 à 9 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire.**

Etaient présents :

Membres élus :

Odile PRADIER, Jacques ROUCHON, Christine BONNEFOY, Daniel TONSON, Maguy FOULTIER, Patrice FRANÇON, Dominique COLOMB, Adjoints ; M.-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Dominique ASTIER-COURBON, Joël AUROUZE, Louis BESSON, Carole CLUZEL, Stéphanie DEFOUR, Thierry DESOLME, Philippe DUTEL, Camille FANGET, Jean FOURNEL, Chrystelle GASSMANN, Pauline JOUSSERAND-TOURON, André MOLLE, Maryline MOUNIER, Bernard ROUCHON, Jean-Jacques SAMUEL, Arlette VIOZAT, Conseillers Municipaux.

Personnel administratif :

M. SAMUEL, M. SOUVIGNET, M. JOURDAT

Absents excusés avec pouvoir

Alain MONDON qui avait donné pouvoir à Jacques ROUCHON.
Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à Daniel TONSON.

Absents excusés

Néant

Absents

Néant

Monsieur Jean-Jacques SAMUEL a été nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire aborde ensuite le 1^{er} point à l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 30 MARS 2014

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du 30 mars 2014.

2 - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire expose à l'assemblée délibérante que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation. Il présente les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal qui fixe notamment :

Chapitre 1 : travaux préparatoires

Chapitre 2 : commissions

Chapitre 3 : tenue des séances du conseil municipal

Chapitre 4 : organisation des débats et le vote des délibérations

Chapitre 5 : procès-verbaux

Chapitre 6 : dispositions diverses

M. Le Maire propose ensuite au Conseil Municipal d'adopter ce règlement intérieur.

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité, les dispositions du règlement intérieur du Conseil Municipal.

3 - DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a la possibilité de confier un certain nombre de délégations au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de favoriser une bonne administration communale et afin d'être le plus réactif possible en fonction des urgences à gérer.

M. Le Maire présente ensuite les différentes délégations d'attributions nécessaires :

1) *Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;*

2) *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 250 000,00 € hors taxes ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

3) *Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;*

4) *Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;*

5) *Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;*

6) *Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*

7) *Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 € ;*

8) *Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*

9) *Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;*

10) *Fixer les reprises d'alignements en application d'un document d'urbanisme ;*

11) *Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;*

12) *Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;*

13) *Signer la convention prévue par le 4^{ème} alinéa L.311-4 du Code d'Urbanisme, précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté, et signer la convention prévue par le 3^{ème} alinéa L.332-11-2 du même code, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation voirie et réseaux ;*

14) *Réaliser les lignes de trésorerie sur la base de 1 500 000 €, montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;*

15) *D'exercer au nom de la Commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la Commune en soit titulaire ou délégataire ;*

M. Le Maire précise que ces délégations d'attributions seront valides jusqu'à la fin du mandat.

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier à M. Le Maire, jusqu'à la fin du mandat, les délégations précédemment spécifiées.

4 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'E.H.P.A.D. MARIE LAGREVOL ET AU C.N.A.S.

M. Le Maire expose qu'il convient que le Conseil Municipal désigne les délégués communaux au sein de plusieurs structures et propose les désignations suivantes :

- **S.I.C.T.O.M. Velay-Pilat (Syndicat Intercommunal Collecte et Traitement des Ordures Ménagères)**
Titulaires : Frédéric GIRODET et Jacques ROUCHON
Suppléants : Thierry DESOLME et Louis BESSON

M. Le Maire rappelle que ces désignations seront proposées à la Communauté de Communes Loire-Semène qui elle-même les proposera avec les délégués des communes de Loire-Semène.

- **S.I.C.C.D.E. (Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants)**
Titulaire : Maguy FOULTIER
Suppléant : Bernard ROUCHON

- **S.E.S. (Syndicat des Eaux de la Semène)**
Titulaires : Frédéric GIRODET et Patrice FRANÇON
Suppléants : Jean-Jacques SAMUEL et Pauline JOUSSERAND-TOURON

- **Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire**
Titulaires : Jacques ROUCHON et André MOLLE

- **E.H.P.A.D. Marie Lagrevol**
Titulaires : Frédéric GIRODET et Odile PRADIER

- **C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale)**
Titulaire : Patrice FRANÇON

- **Correspondant Défense**
Titulaire : Jérôme PICHOT

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les désignations de délégués comme réparties précédemment.

5 - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, relatifs au C.C.A.S., le nombre de membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S. est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que le nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Il propose donc de fixer à dix le nombre de membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal **FIXE**, à l'unanimité, au nombre de dix les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

M. Le Maire propose ensuite au Conseil Municipal de désigner 5 membres issus de la commission des Affaires Sociales : Odile PRADIER, Maryline MOUNIER, Christine BONNEFOY, Alain MONDON et Pauline JOUSSERAND-TOURON.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la désignation des élus au sein du C.C.A.S. comme défini précédemment.

Enfin, M. Le Maire indique les personnes issues d'associations caritatives qu'il a désignées pour siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. : Denise DELORME (Restos du Cœur), Bernadette SICARD (Secours Catholique), Dominique MORETTON (Banque Alimentaire de la Haute-Loire), Annie MESSANA (U.D.A.F. Haute-Loire), Marie-Josèphe BARDEL (A.D.M.R.).

M. Le Maire rappelle que le C.C.A.S. octroie des aides ponctuelles conséquentes aux personnes en difficultés à un moment donné de leur vie.

Il précise également que, pour des raisons de visibilité budgétaire, le repas des séniors, sera désormais financé par le C.C.A.S., du fait de son caractère social.

6 - PROPOSITION À LA DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DES MEMBRES POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. Le Maire informe qu'à chaque renouvellement de Conseil Municipal, une commission communale des impôts directs doit être instituée.

Il précise que dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission doit être composée de 8 commissaires titulaires et de 8 suppléants.

La nomination des commissaires est opérée par le Directeur des Services Fiscaux, sur proposition d'une liste de 16 noms de titulaires et de 16 noms de suppléants contribuables sur la commune.

Les commissaires seront nommés pour la durée du mandat municipal.

M. Le Maire rappelle que les commissaires doivent être âgés de 25 ans au moins, jouir des droits civils et être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune.

M. Le Maire rappelle que cette commission est chargée d'examiner et de donner un avis sur un certain nombre de déclaration d'urbanisme pour vérifier la correspondance entre ce qui a été déclaré et ce qui a été réalisé. Le rôle de cette commission est donc d'apporter un maximum d'équité entre tous les contribuables, de classer les habitations suivant une grille d'évaluation, et aussi optimiser les recettes fiscales de la commune.

Il propose ensuite de soumettre aux services fiscaux les listes suivantes :

Titulaires

Odile PRADIER
Maguy FOULTIER
Gérard ABRIAL
Joseph BUGNAZET
Marie-Thérèse CHATAIGNON
Paul SOUVIGNET
Pierre BOUTTE
Bernard ROUCHON
Jacques ROUCHON
Pierre CHALAYER
Jean-Paul DELOLME
Christiane BOUCHET
Jacques COLLARD
Martine MOHAMED
Marcel MASSON
Martine SOUCHON

Suppléants

Jean BRUN
Louis BESSON
Camille FANGET
Dominique ASTIER-COURBON
Joël AUROUZE
Pauline JOUSSERAND-TOURON
Jérôme PICHOT
Stéphanie DEFOUR
Thierry DESOLME
Arlette VIOZAT
André MOLLE
Carole CLUZEL
Jean FOURNEL
Chrystelle GASSMANN
Alain MONDON
Maryline MOUNIER

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, cette proposition de liste aux services fiscaux pour la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

7 - AFFAIRES FINANCIÈRES

M. Le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) avait eu lieu lors de la dernière réunion du conseil municipal du mandat précédent. Il précise que le budget proposé ce jour s'inspire en quasi-totalité du D.O.B., en ayant pour objectif de limiter le plus possible les dépenses de fonctionnement et de désendetter la commune. Il rappelle que les investissements les plus importants de l'année 2014 sont la fin de la construction de la caserne des pompiers (solde de la part communale), un programme de voirie conséquent, 1^{ère} tranche des travaux d'extension du cimetière communal, la fin de la construction de l'école élémentaire (dernier lot). Le restant des investissements est effectué entre autres pour des matériels à destination des différents services et des associations. Ces investissements atteignent 3 000 000,00 €. Il informe aussi que les taux d'imposition locaux restent inchangés, malgré une diminution des dotations de l'Etat, notamment de la D.G.F.

Mme SOUBEYRAN procède ensuite à la présentation détaillée des budgets par chapitre, en précisant seulement les grandes lignes, étant donné que chaque article du budget a été étudié précisément par la commission des finances.

- Budget Communal 2014

o Vote du Budget Primitif

Mme SOUBEYRAN présente les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011	Charges à caractère général	993 500.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 250 000.00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	7 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	612 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	89 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	421 000.00 €
Chapitre 66	Charges financières	258 000.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 500.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	3 632 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente les recettes de fonctionnement :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	60 068.16 €
Chapitre 013	Atténuation de Charges	46 631.84 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	230 700.00 €
Chapitre 70	Produits de services	211 500.00 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	2 066 400.00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	961 100.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	50 000.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	5 600.00 €
	Total des recettes de fonctionnement	3 632 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses :

Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	154 658.87 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues (investissement)	941.13 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	230 700.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	639 000.00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	7 500.00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	155 550.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	190 550.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 611 100.00 €
	Total des dépenses d'investissement	2 990 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente les recettes d'investissement :

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	612 000.00 €
Chapitre 024	Produits de cessions	80 400.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	89 000.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	918 452.24 €
Chapitre 13	Subventions Investissement	188 147.76 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 092 000.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	10 000.00 €
Total des recettes d'investissement		2 990 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente ensuite le détail par opérations de la section d'investissement.

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Opération 101	Eclairage public	60 000.00 €
Opération 164	Mise aux normes chaufferies	5 050.00 €
Opération 166	Aménagement Centre de Secours	99 200.00 €
Opération 167	Réhabilitation Gymnase 1	35 000.00 €
Opération 168	Extension du cimetière	96 600.00 €
Opération 173	Extension de groupe scolaire	915 000.00 €
Opération 175	Travaux ensemble administratif	5 000.00 €
Opération 176	Aménagement bâtiments communaux	10 000.00 €
Opération 178	Aménag. rond-point des Grangers	28 000.00 €
Opération 179	Aménag. maison Boute Chamarèche	48 400.00 €
Opération 181	Reprise enrochement groupe scolaire	101 900.00 €
Opération 184	Construction Maison de la Chasse	5 000.00 €
Opération 186	Mise aux normes feux tricolores	5 000.00 €
Opération 187	Réfection pont du Pêcher	8 000.00 €
Opération 188	Mise aux normes poteaux incendie	10 000.00 €
Opération 200	Equipement services techniques	55 000.00 €
Opération 221	Programme de voirie 2012	85 000.00 €
Opération 222	Programme de voirie 2014	350 000.00 €
Opération 300	Equipement services administratif	9 500.00 €
Opération 400	Equipements sportifs	10 000.00 €
Opération 450	Equipement école saint-just	6 700.00 €
Opération 455	Equipement informatique écoles	5 706.50 €
Opération 550	Equipement restaurant scolaire	5 000.00 €
Opération 600	Equipement portage repas	1 500.00 €
Opération 650	Equipement service animation	4 500.00 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2014 de la Commune.

o Vote des taux d'imposition

M. Le Maire rappelle, comme il l'a indiqué en préambule, que la commission propose de geler encore cette année les taux d'imposition locaux. A savoir, 12,81 % pour la taxe d'habitation, 16,00 % pour la taxe foncière sur le bâti, et 82,31 % pour la taxe foncière sur le foncier non bâti.

Il précise les moyennes nationales afin de situer les taux d'imposition de la commune : 23,88 % pour la taxe d'habitation, 20,11 % pour le foncier bâti, et 48,94 % pour le foncier non bâti qui est calculé sur une base très faible.

M. Le Maire indique également que le produit fiscal attendu s'élève à 1 176 545,00 €, contre 1 154 743,00 € en 2013, soit une augmentation de 1,88 %, due à la réévaluation des bases d'imposition.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le gel des taux d'imposition pour l'année 2014.

○ Vote des subventions aux associations

M. Le Maire rappelle que les subventions associations sportives ont été calculées par point en prenant en compte les effectifs adultes et enfants, les niveaux de compétition et la formation. Il indique également que la valeur du point a été réévaluée cette année de 1,5 %.

Il propose d'allouer à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € pour l'aménagement de leurs nouveaux locaux. Il indique également que le Comité des Fêtes bénéficiera d'une subvention de 1 500,00 € pour financement du feu d'artifice de la Fête d'été.

Concernant le coût par élève, servant de base pour le calcul de la subvention de l'O.G.E.C., M. Le Maire précise que le montant a diminué de manière significative, en raison des économies de fonctionnement réalisées dans les écoles et de l'effectif en progression constante des écoles publiques. Il précise que la baisse des effectifs de l'école privée accentue la diminution de la subvention.

Après avoir consulté les différentes subventions pour un montant total 157 000,00 €, Mme FOULTIER propose au Conseil Municipal de détailler le forfait de subventions diverses de 13 947,84 € :

- Concert Gospel	1 700,00 €
- Paroisse (chauffage concert)	100,00 €
- Spectacle Edith Piaf	1 300,00 €
- Théâtre	800,00 €
- Fête de la Musique	800,00 €
- Animation marché dominical	800,00 €
- Fête du Sport	1 000,00 €
- Marché de Noël	1 000,00 €
- Animation Fête Patronale	500,00 €
- Animation repas employés communaux	380,00 €
- Spectacle de Noël	1 800,00 €
- Classe piscine écoles publiques	422,00 €
- Classe découverte école publique	528,00 €
- CATE OGEC	1 336,00 €
- Classe découverte école privée	1 481,94 €

En tant que président d'association, M. MOLLE informe qu'il ne participera pas au vote.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, les subventions aux associations pour l'année 2014.

○ Vote de la participation O.G.E.C.

Comme évoqué dans le précédent point de l'ordre du jour, M. Le Maire rappelle que suite au contrat entre Monsieur Le Préfet de la Haute-Loire et Monsieur Le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique, agissant en qualité de mandataire de l'Ecole Privée Don Bosco, il est prévu que la commune assure la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves de l'école privée des classes primaires et maternelles de cet établissement.

Il indique que 167 élèves domiciliés à Saint-Just-Malmont sont scolarisés cette année à l'école privée, et précise que le coût par élève des écoles publiques s'élève à la somme de 546,40 €, soit une participation globale de 91 182,00 €, qui sera versée en trois fois sur l'année.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la participation à l'O.G.E.C. pour l'année 2014.

○ Vote de la subvention pour les classes nature, neige et découverte

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier accorde depuis plusieurs années une aide aux classes verte, nature, découverte, mer et neige organisées par les écoles de la commune.

Il précise que cette subvention permet d'atténuer le prix du séjour et de rendre celui-ci accessible à tous les enfants.

M. Le Maire expose que cette aide est versée à la coopérative scolaire pour l'école publique et à l'O.G.E.C. pour l'école privée, sous forme de subvention. Les organisateurs des établissements scolaires s'engagent à fournir, à titre de justificatif pour le règlement, un état de la liste des élèves participant, ainsi que la durée du séjour.

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de reconduire l'aide attribuée à l'organisation dans les écoles publiques et privées de classes verte, nature, découverte, mer et neige dans le cadre de l'année scolaire 2013-2014 ; et de fixer à 6 € par enfant et par jour l'aide allouée à ces classes qui sera mandatée sur production d'un état nominatif des élèves.

○ Vote subvention C.A.T.E. à l'O.G.E.C.

M. Le Maire rappelle que la commune alloue aux écoles publiques de la commune une subvention de 8.80 euros par élève, afin de participer aux activités extra scolaires organisées à l'école, et qui étaient auparavant prises en charge dans le cadre du C.A.T.E. (Contrat Aménagement du Temps de l'Enfant).

M. Le Maire propose d'allouer également cette aide à l'O.G.E.C. de Saint-Just-Malmont pour financer les activités extra scolaires organisées par l'école privée pour l'année 2014, soit 1 469,60 € (167 élèves x 8.80 €).

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, la subvention C.A.T.E à l'O.G.E.C.

○ Imputation acquisition de tables et chaises en section d'investissement

M. Le Maire indique que la commission des affaires scolaires a décidé de poursuivre le plan d'équipement de l'école publique élémentaire de Saint-Just en procédant à l'acquisition de mobilier scolaire, en l'occurrence des tables et chaises scolaires.

Il précise que la proposition de la société Manutan Collectivités a été retenue pour un montant de 512,60 € HT. L'acquisition de cet équipement doit être considérée, malgré son montant, comme une opération d'investissement. Les biens mobiliers dont il s'agit ont en effet une consistance et une durabilité suffisante pour être intégrés dans le patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'acquisition de chaises et de tables pour l'école publique élémentaire de Saint-Just auprès de la société Manutan Collectivités pour un montant de 512,60 € HT, l'inscription de cette dépense en section d'investissement compte-tenu de la consistance et de la durabilité de ce matériel, et **DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire de signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

- Budget Assainissement 2014

○ Vote du Budget Primitif

Mme SOUBEYRAN présente les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011	Charges à caractère général	121 800.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	18 000.00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	99 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	141 000.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	800.00 €
Chapitre 66	Charges financières	59 400.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	450 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente les recettes de fonctionnement :

Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté	22 558.94 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	60 000.00 €
Chapitre 70	Vente produits fabriqués, prestations services	361 441.06 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	6 000.00 €
	Total des recettes de fonctionnement	450 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses :

Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	60 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	12 000.00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	120 000.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	168 800.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 200.00 €
	Total des dépenses d'investissement	362 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente les recettes d'investissement :

Chapitre 001	Solde exécution section investissement reporté	21 343.17 €
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation	99 000.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	141 000.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	12 000.00 €
Chapitre 10	Dotations Fonds Divers Réserves	60 000.00 €
Chapitre 13	Subvention d'investissement	28 656.83 €
	Total des recettes d'investissement	362 000.00 €

Mme SOUBEYRAN présente ensuite le détail par opérations de la section d'investissement.

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Opération 103 Station épuration Roche Moulin	30 000.00 €	
Opération 110 Assainissement Centre de Secours	5 050.00 €	
Opération 111 Programme assainissement 2012	5 000.00 €	27 514.50 €
Opération 112 Assainissement Bruchères	10 000.00 €	
Opération 113 Réserve (programme assainissement)	53 300.00 €	1 142.33 €
Opération 114 Mise à niveau des stations	65 000.00 €	

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2014 de l'Assainissement.

- Budget Lotissement 2014

o Vote du Budget Primitif

M. Le Maire fait part du bilan de l'opération en précisant que le coût total de ce lotissement atteint 1 123 056,00 €, comprenant l'acquisition du terrain, les frais d'études, le coût d'emprunt, les travaux de viabilisation...

Il précise que 5 lots individuels ont été vendus à côté de la crèche, pour un produit de 387 410,00 €. Il indique qu'il reste 6 lots à vendre, au prix de 110,00 €/m², auxquels s'ajoute un lot accueillant un immeuble à but collectif, vendu 100 000,00 €, avec un produit global attendu de 475 420,00 €, soit un total de recettes de 862 830,00 €.

M. Le Maire annonce donc un déficit de 260 226,00 € qui sera assumé par le budget de fonctionnement sur plusieurs exercices. Il espère seulement que, malgré l'évolution moins importante des bases d'imposition et l'augmentation des dépenses de fonctionnement due à l'absorption de ce déficit, la commune n'aura pas à recourir à une augmentation des taux d'imposition.

En préambule, M. SOUVIGNET rappelle qu'il s'agit d'un budget élaboré suivant le principe de l'inventaire intermittent, c'est-à-dire que le budget s'éteint lorsque les derniers terrains sont vendus.

Il précise que l'on distingue deux phases ; une phase de viabilisation qui permet de déterminer le prix de revient au fur et à mesure de l'avancement des travaux, en constituant un encours de travaux ; la seconde phase, dite de commercialisation, permet de transformer l'encours de travaux en encours de terrains aménagés. Il indique que l'encours de terrains aménagés diminue à l'occasion de chaque cession de terrain, à hauteur du prix de revient, de sorte à ce que lorsque l'opération est terminée, l'encours est nul.

M. SOUVIGNET présente les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011	Charges à caractère général	5 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 689 615.80 €
	Total des dépenses de fonctionnement	1 694 615.80 €

M. SOUVIGNET présente les recettes de fonctionnement :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	106 661.45 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	847 307.90 €
Chapitre 70	Produits services, domaines, ventes	740 646.45 €
	Total des recettes de fonctionnement	1 694 615.80 €

M. SOUVIGNET présente ensuite la section d'investissement avec les dépenses :

Chapitre 001	Solde section investissement reporté	842 307.90 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	847 307.90 €
	Total des dépenses d'investissement	1 689 615.80 €

M. SOUVIGNET présente les recettes d'investissement :

Chapitre 040	Opérations entre sections	1 689 615.80 €
	Total des recettes d'investissement	1 689 615.80 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2014 du Lotissement.

8 - RENOUELEMENT DE DEUX CONTRATS EMPLOI AVENIR AU SERVICE TECHNIQUE

M. Le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 avril 2013, la collectivité a effectué le recrutement de deux contrats « Emploi Avenir » au service technique (emploi aidés à 75 % par l'Etat), à compter du 2 mai 2013, pour une durée d'un an, sur la base de 35 heures hebdomadaires, et précise que Kévin MIRANDON et Florian SABOT ont été embauchés sur cette période en contrat de travail à durée déterminée.

Il informe que des formations ont été mises en place pour ces agents, en collaboration avec les services de la Mission Locale d'Yssingaux (électricité, espaces verts, et conduite d'engins).

M. Le Maire rappelle que ces contrats sont conclus pour une durée d'un an, renouvelables sur une durée maximale de trois ans, et propose de les renouveler pour une année.

Le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le renouvellement de ces contrats « Emplois Avenir » pour une durée d'un an à compter du 2 mai 2014, et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de signer les contrats de travail correspondants.

9 - TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT « LA GRANDE TERRE »

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public au Lotissement « La Grande Terre » - Lieu-dit Le Play ».

Il indique qu'un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat d'Energies de la Haute-Loire, pour coût estimé à 7 397,19 € H.T, et précise que celui-ci prendrait en charge à hauteur de 30 % le financement de ces travaux. Il resterait donc 5 556,03 € H.T. à financer (somme à revoir en fonction du décompte définitif).

M. Le Maire informe que le lotisseur ne peut prétendre en tant que particulier à cette subvention et précise que ce lotissement devrait être cédé au domaine public prochainement. La Commune, par le biais d'une convention, réglera le montant de 5 556,03 € au syndicat, et sera remboursée par le lotisseur.

De plus, lorsque le Conseil Municipal aura délibéré sur le transfert de cette voirie au domaine public, le syndicat versera à la Commune la subvention conditionnelle de 15 %, soit 1 187,58 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avant-projet des travaux, **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat des Energies de la Haute-Loire, **FIXE** la participation de la Commune au financement des dépenses pour un montant de 5 556,03 € H.T et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de solliciter auprès du lotisseur le remboursement des dépenses engagées.

10 - DOSSIER URBANISME : RAVALEMENT DE FAÇADE

M. Le Maire informe que le décret N°2014-253 du 27 février 2014 a établi certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme permettant une simplification. Il précise que le décret s'applique aux demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1^{er} avril 2014, notamment pour les travaux de ravalement de façade qui ne seraient plus soumis à déclaration préalable.

M. Le Maire indique que le Conseil Municipal, compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme peut décider de soumettre, par délibération motivée, les travaux de ravalement à autorisation afin que les propriétaires souhaitant effectuer ce genre de travaux respectent certaines prescriptions qualitatives (tons, couleurs ou types de matériaux à utiliser).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** l'obligation d'un dépôt de déclaration préalable pour chaque demande de ravalement de façade, dès lors que les travaux sont effectués sur tout ou partie d'une construction existante située sur l'ensemble du territoire de la commune et **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire de transmettre cette délibération au service instructeur des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes Loire-Semène.

11 - COMPTE-RENDU COMMISSIONS MUNICIPALES ET RÉUNIONS STRUCTURES INTERCOMMUNALES

- Vie Scolaire/Jeunesse

o Rythmes scolaires

Mme BONNEFOY rappelle que les élus, enseignants et parents d'élèves se sont réunis avec les autres communes de Loire-Semène pour une concertation sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires. Elle indique aussi que suite à une enquête auprès des familles, 85 % d'entre elles inscrieraient leurs enfants au périscolaire, ce qui implique le recrutement de 18 animateurs. Un projet éducatif a été élaboré, il aura pour thème au cours de l'année scolaire 2014-2015, la « culture française ».

Mme BONNEFOY indique qu'une plaquette d'information sera distribuée aux familles au cours de la 2^{ème} quinzaine de mai, et qu'une réunion d'information sera organisée au cours de la 1^{ère} quinzaine de juin. Les inscriptions auront lieu au cours de la 2^{ème} quinzaine de juin, ainsi qu'à la rentrée de septembre pour les parents ne disposant pas de leur emploi du temps.

Mme BONNEFOY informe aussi qu'un bilan sera établi à l'issue de la 1^{ère} période de l'année scolaire.

○ Restaurant scolaire

Mme BONNEFOY informe qu'une animation de Pâques a été organisée uniquement pour les enfants de maternelle, avec distribution de chocolat par le cuisinier déguisé en lapin. Celui-ci avait également organisé un jeu pour les enfants.

Mme BONNEFOY informe aussi que des familles ne respectent le règlement concernant les inscriptions. Une note d'information sera envoyée aux familles pour leur rappeler leurs obligations et leur rappeler également de s'inscrire pour le vendredi de l'Ascension qui est travaillé dans les écoles, car l'an dernier, une trentaine de repas avaient été jetés.

○ Permanences inscriptions

Mme BONNEFOY rappelle qu'une permanence pour les inscriptions au restaurant scolaire et au ramassage scolaire pour l'année scolaire 2014-2015 aura lieu en mairie, du 16 au 27 juin, de 8H00 à 17H00, sans interruption.

Cette permanence sera également délocalisée à l'école de Malmont, uniquement pour le restaurant scolaire, le 30 juin et le 1^{er} juillet, de 16H00 à 18H00.

○ Ecole élémentaire publique

Mme BONNEFOY informe que le préau est en cours d'installation. Elle indique les travaux intérieurs se poursuivent et précise que le comité de pilotage se réunira prochainement pour le choix des matériaux et des coloris pour les revêtements de sols.

- **Communication**

Mme COLOMB informe que la commission s'est réunie afin de définir les rôles et les compétences rédactionnelles de chacun. L'agent en charge de l'élaboration du bulletin municipal « La Trame » a présenté aux membres de la commission l'organisation pour la préparation du bulletin municipal. Elle indique que le prochain numéro sera publié au cours du mois de juin.

Mme COLOMB indique que la commission a entamé une réflexion afin qu'il y ait un référent au sein de chaque commission pour l'élaboration des articles de la Trame. Une réflexion a également été engagée pour la mise à jour et l'évolution du site internet de la commune.

- **Personnel Communal**

M. FRANÇON informe que, suite à la demande de disponibilité de David CALI, au service technique, qui avait remplacé Bernard CHAMBON en mécanique suite à son départ en retraite, un recrutement a été opéré en reprenant les différentes candidatures reçues en mairie. M. Thierry PRORIOL a donc été recruté le 1^{er} avril dernier, sur un poste de mécanicien.

Il indique qu'un bilan des formations 2014 a été fait.

M. FRANÇON rappelle aussi que, malheureusement, des agents sont actuellement en arrêt de travail de plus au moins longue durée, suite notamment à des accidents de travail.

Il informe que le document unique d'évaluation des risques va être mis à jour prochainement, en collaboration avec l'assistant de prévention de la commune, afin que les accidents de travail puissent être évités, notamment par l'investissement de matériels et la formation des agents.

- **Nouvelles Technologies**

M. FRANÇON indique que tous les abonnés dépendant des opérateurs Orange/France Telecom ou Free/Alice Adsl peuvent prétendre au triple-play en haut débit, à savoir l'accès par le réseau cuivre à la TV, Internet et au téléphone, ce qui représente 80 % de la population saint-justaire. Il indique qu'actuellement SFR n'est pas en mesure de proposer ces possibilités mais que cela devrait être le cas très prochainement.

Concernant le très haut débit, il indique que les infrastructures des réseaux de la commune permettront la mise en place de cette technologie dans les meilleures conditions. Un article à paraître dans la prochaine Trame expliquera tous les détails.

- **Animation/Culture**

Mme PRADIER rappelle que le 5 avril dernier, un magnifique spectacle, reprenant le répertoire d'Edith PIAF, a été présenté devant un public malheureusement limité. Elle indique qu'il va falloir trouver des idées afin de mobiliser la population.

Elle informe que les cérémonies commémoratives de la Victoire 1945 seront organisées le dimanche 11 mai, à partir de 9H30.

- **Affaires Sociales**

Mme PRADIER informe que la préparation du Repas des Séniors qui aura lieu ce lundi 28 avril est en cours de finalisation, avec la participation de 210 convives, et précise que l'animation sera assurée par Georges CUBIZOLLES.

- **Urbanisme**

M. TONSON informe que de nombreux dossiers d'urbanisme sont étudiés par la commission.

Il informe également que pour tous travaux dont la surface est supérieure à 5 m² ; il convient de faire une déclaration en mairie en remplissant un document officiel qui sera instruit par les services en charge de l'urbanisme.

M. TONSON rappelle qu'il tient une permanence tous les vendredis de 16H00 à 17H30, en mairie, afin de donner tous les renseignements nécessaires.

- **Vie Associative/Sports**

Mme FOULTIER informe qu'un nouveau défibrillateur sera installé prochainement sous les arcades, afin que celui-ci soit accessible à l'ensemble de la population. Elle précise que celui-ci sera installé dans un boîtier prévu pour la protection contre le froid et l'humidité.

M. Le Maire confirme qu'il est plus judicieux de laisser ce matériel à la portée de tous, tout en précisant qu'il sera surveillé par le dispositif de vidéo-protection du centre-bourg.

Elle informe qu'un projet de création d'association de tir à l'arc est en cours, avec des entraînements possibles au boulodrome. Ce projet est porté par les Archers de Rochebaron, dont Vincent RAIMONDI, actuel président des Arts Martiaux du Velay, est membre.

Mme FOULTIER rappelle enfin qu'une présentation avicole sera organisée les 17 et 18 mai au boulodrome.

- **Travaux**

M. ROUCHON informe que le programme de voirie 2013 est en cours de finition.

Il indique, concernant le village de la Chamarèche, que les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont terminés. Il précise aussi que le parking est terminé.

Concernant les rues du 8 Mai et Pasteur, il informe que les travaux ne sont pas encore réceptionnés car il reste quelques ajustements à opérer.

M. ROUCHON informe que la commission a préparé le programme de voirie 2014 (La Chamarèche, Le Fau, de la Z.A. au Petit Roure, Toulin, La Cour, Le Play).

M. ROUCHON indique que les services techniques ont débuté les importants travaux de tontes des espaces verts. Il précise que les travaux de maçonnerie au village du Fau sont en cours de finition. Il informe également que des containers supplémentaires vont être installés en différents points de la commune.

- **Communauté de Communes Loire-Semène**

M. GIRODET rappelle que le 22 avril dernier les conseillers communautaires se sont réunis pour élire le président et les vice-présidents de la Communauté de Communes Loire-Semène. Il indique qu'il était le seul candidat et qu'il a été élu avec 23 voix sur 31 conseillers communautaires (dont 27 exprimés). Il précise que sa candidature paraissait consensuelle.

M. GIRODET indique qu'il est très honoré de cette élection, malgré le souci que cette lourde responsabilité peut engendrer. Il rappelle toutefois qu'il ne délaissera pas pour autant la commune. Il précise que l'équipe doit rester solidaire tout en s'impliquant au maximum. Il indique enfin qu'il sera moins présent sur la commune, mais qu'il conservera des jours fixes pour la gestion de la commune. Il précise qu'il est rassuré par la compétence et le dévouement dont ses adjoints et conseillers municipaux font preuve.

Concernant les vice-présidences, il indique qu'il en souhaité seulement six afin que chaque commune dispose d'une seule voix au bureau communautaire, par souci d'équité.

M. GIRODET informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 13 mai, à 18H30, pour confier aux vice-présidents des délégations, et pour désigner les délégués dans les commissions.

Il informe qu'une réunion regroupant les maires et leurs adjoints à la Vie Scolaire se tiendra prochainement pour faire un point sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur le territoire de Loire-Semène.

12 - QUESTIONS DIVERSES

- **Collectif Club 14**

M. Le Maire informe que, suite à la délibération prise par le précédent Conseil Municipal concernant la possibilité de ne pas organiser les élections européennes, en soutien au Collectif des 14 clubs de la rive droite du Lignon dans le litige qui l'oppose au District de Football de la Haute-Loire, si on n'obtenait une oreille attentive de la part de la Fédération Française de Football (F.F.F.), M. Le Préfet de la Haute-Loire lui a envoyé une lettre de recadrage lui rappelant les obligations du Maire et les peines encourues, en l'invitant à revenir au plus vite sur cette délibération.

M. Le Maire informe qu'il a contacté Monsieur Le Préfet en lui expliquant ses motivations tout en le rassurant sur la bonne organisation du scrutin des élections européennes du 25 mai prochain.

M. Le Maire indique toutefois qu'il regrette que cette action, déjà utilisée dans les années 80, n'ait pas fonctionné à nouveau, du fait du pouvoir accru de la F.F.F., qui ne respecte pas les bénévoles, qui constituent les forces vives de cette fédération, de même que les élus locaux. Cette menace n'a produit que peu d'effets car il déplore que très peu de communes ont délibéré en bonne et due forme, donc la mobilisation et la pression sont pratiquement nulles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 11H50.

Frédéric GIRODET		Carole CLUZEL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette VIOZAT	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Marguerite FOULTIER		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Dominique COLOMB		Pauline JOUSSERAND-TOURON	
M.-Françoise SOUBEYRAN		Joël AUROUZE	
Philippe DUTEL		Dominique ASTIER-COURBON	
Maryline MOUNIER		Bernard ROUCHON	
Alain MONDON		Camille FANGET	
Chrystelle GASSMANN		Louis BESSON	
Jean FOURNEL			